


Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
 Zones d'interdictions	: avalanches
 Zones de contraintes faibles	: inondation
 Zones sans contrainte spécifique	: crues torrentielles
	: ravissements et ruisselements sur versant
	: glissements de terrain

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :
 * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
 ** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

----- Limite du zonage réglementaire



Commune de : VAL-DES-PRES

P.P.R.

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

SERVICE INSTRUCTEUR :
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT

RÉALISATION :
ALP'GEORISQUES

Echelle : 1/5 000

Etabli le : Mai 2006
Modifié le :
Approuvé le :